

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 135 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Chistian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN représenté par Xavier CACHARD - René CANEZI représenté par Gerard PEPE - Pascal CHAIX représenté par Gérard CHENOZ - Eric DI MECO représenté par Maurice TALAZAC - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Albert GUIGUI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Benoît PAYAN - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Henri RUGGERI - Gérard SBAGIA représenté par Robert HABRANT - Jean-Louis TIXIER représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine ROUZAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - Jean-Claude GAUDIN - Mourad KAHOUL - Martine MATTEI - Frédéric OUNANIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AEC 003-915/08/CC

**■ Plan Local d'Urbanisme de Marignane - Retrait de la délibération n° AEC 002-460/08/CC, relative à la procédure de modification n° 5.
DUFHURBA 08/2116/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine exerce depuis le 31 décembre 2000 les compétences relatives à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marignane a fait l'objet d'une révision générale approuvée par le Conseil de Communauté le 15 mars 2002.

Ce document de planification a fait l'objet d'adaptations régulières tant sur le plan réglementaire que graphique liées au contexte d'évolution de la Ville.

Ces adaptations, qui ne remettent pas en cause l'économie générale du document, relèvent des procédures de modification encadrées par le Code de l'Urbanisme.

Ainsi, par délibération du 28 juin 2008, le Conseil de Communauté a approuvé la procédure de modification n°5 qui consistait à modifier la zone NAE de la Grande Estrade en créant un secteur NAE2 avec de nouvelles règles de stationnement pour les constructions à usage de bureaux, de services et les établissements industriels. Il s'agissait d'adapter le document d'urbanisme afin de permettre l'implantation d'activités liées à un grand groupe industriel de l'aéronautique.

Par courrier du 17 septembre 2008, Monsieur le Préfet demandait à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de retirer ladite délibération considérant que la procédure de modification ne respecte pas les dispositions de la loi Littoral et n'est pas compatible avec la Directive Territoriale d'Aménagement.

Toutefois, aujourd'hui, eu égard à l'importance du projet présenté par l'industriel, un travail en commun avec les services de l'Etat, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la commune de Marignane et la Communauté Urbaine a été engagé afin de proposer une nouvelle localisation du projet. La nouvelle implantation est située dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Florides à Marignane.

Dans ce cadre, il appartient à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de retirer la délibération approuvant la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marignane.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n° 83-6630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- La délibération du Conseil Municipal de Marignane, en date du 25 juin 2008, donnant un avis favorable en vue de procéder à l'approbation de la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Marignane;
- La délibération du Conseil Communautaire, en date du 28 juin 2008, approuvant la procédure de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune ;
- Le courrier du Préfet en date du 17 septembre 2008, demandant à la Communauté Urbaine le retrait de la délibération approuvant la procédure de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Marignane ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La demande de Monsieur le Préfet de retirer la délibération approuvant la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Marignane,
- Les enjeux liés à l'opération d'aménagement, objet de la modification,
- La recherche d'une nouvelle localisation pour l'implantation d'une activité industrielle aéronautique en concertation avec les services de l'Etat, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la commune de Marignane,
- La nécessité de retirer la délibération n° AEC 002-460/08/CC approuvant la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Marignane.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est retirée la délibération n° AEC 002-460/08/CC approuvant la procédure de modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Marignane.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aménagement de l'Espace Communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'Espace Communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI